

Meublés de Tourisme

Les démarches pour mettre en location votre bien

À compter du **1er novembre 2025**, l'autorisation de changement d'usage et l'obtention d'un numéro d'enregistrement sont **obligatoires** pour la location d'un meublé de tourisme sur la **commune de Saint-Cast Le Gualdo**.

Ces démarches s'appliquent également **aux meublés déjà déclarés en mairie avant cette date**.

La procédure doit être effectuée avant le **1er avril 2026**.



Résidence Principale louée en totalité moins de 120 jours/an



Je vérifie que le règlement de ma copropriété **autorise la location meublée**.



Je crée mon compte sur le site <https://taxe.3douest.com/dinan.php> pour les meublés non déclarés ou j'accède à mon espace déjà créé auprès du service de la taxe de séjour.



J'obtiens un **numéro d'enregistrement** que je publie sur mes annonces de location.



Résidence Secondaire dès la 1ère nuitée



Je vérifie que le règlement de ma copropriété **autorise la location meublée** et que mon **Diagnostic de Performance Énergétique (DPE)** se situe entre **A et E**. Pour les propriétaires n'ayant pas fait de déclaration avant le 1/11/2025.



Je crée mon compte sur le site <https://taxe.3douest.com/dinan.php> pour les meublés non déclarés ou j'accède à mon espace déjà créé auprès du service de la taxe de séjour.



Je demande un **changement d'usage** pour mon logement.



Les services de la Mairie instruisent ma demande sous 2 mois.



Je reçois un **arrêté** me permettant de louer et j'obtiens un **numéro d'enregistrement** que je publie sur mes annonces de location.

PIÈCES À FOURNIR POUR LA DEMANDE DE CHANGEMENT D'USAGE :

- Titre de propriété ou taxe foncière pour le propriétaire ;
- Accord du propriétaire si le demandeur est locataire du bien ;
- Copie du règlement de copropriété si le bien mis à la location se situe dans une copropriété ;
- Justificatif du Diagnostic de Performance Énergétique pour les nouveaux meublés à la location depuis le 01/11/2025.

MODALITÉS D'OBTENTION :

- La demande de changement d'usage est à effectuer en ligne sur le site <https://taxe.3douest.com/dinan.php>
- L'autorisation est accordée à titre personnel au pétitionnaire pour une durée de 3 ans. Elle n'est pas attachée au local et n'est pas transmissible.
- Pour toute question : Contacter le Secrétariat Général au 02.96.41.69.25 ou par mail : meuble-tourisme@saintcastlegualdo.fr

DISPENSES D'AUTORISATION DE CHANGEMENT D'USAGE ET DU NUMÉRO D'ENREGISTREMENT :

Chambre chez l'habitant

Chambre d'hôte mais déclaration en Mairie Cerfa n°13566*03

Bail annuel et bail étudiant

Bail Mobilité